



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00184

Numéro SIREN : 809 056 336

Nom ou dénomination : LES EDITIONS DES FEDERES

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2015 sous le numéro de dépôt 18245

18245



15B184.

3P
11 DEC 2015

Les Editions des Fédérés

Société Anonyme Simplifiée

Au capital social de Dix Mille Euros

Siège social 19, cours d'Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE

809 056 336 RCS de MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

DU 9 NOVEMBRE 2015

Le Trente Mars Deux Mille Quinze à Quatorze Heures, les associés de la société Les Editions les Fédérés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Dharréville Président de la Société.

Sont présents :

- M. Charrié Patrice propriétaire de 10 actions.
- M. Dharréville Pierre propriétaire de 20 actions.
- M. Peu Stéphane propriétaire de 15 actions.
- M. Baroni Serge représentant de l'Association des Amis de La Marseillaise. propriétaire de 20 actions
- M. Lecomte Fabrice propriétaire de 10 actions.
- M. Huss Bruno représentant des Mutuelles de France Plus propriétaire de 10 actions

Est représentée la Société SMIPP propriétaire de 15 actions qui a donné pouvoir à M. Dharéville.

Soit au total 6 associés présents ou représentés, totalisant 100 actions sur les 100 actions composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Information de la démission de Monsieur Robert VOISARD de son mandat de Directeur Général.
2. Nomination de Monsieur Fabrice Lecomte comme Président délégué.
3. Pouvoir à donner pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le pouvoir de la SMIPP associé représenté;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été communiqués aux associés avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution : Constat de la démission de Monsieur Robert VOISARD de son mandat de Directeur Général.

Les Associés de la SAS Les Editions les Fédérés acceptent la démission de Monsieur Robert VOISARD de son mandat de Directeur Général et mandatent le Président pour lui transmettre leurs plus vifs remerciements pour la tâche accomplie durant son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

.../...



Deuxième résolution : nomination de Monsieur Fabrice LECOMTE comme Président Délégué.

Les Associés de la SAS Les Editions les Fédérés décident de nommer Monsieur Fabrice LECOMTE en qualité de Président Délégué.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs à au porteur d'un original ou copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président

